



**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE REGLEMENTANT
LA FERMETURE DU PARKING DE LA GARE
TRAVAUX DE VOIRIE
60/2022**

Mairie de MONTSOULT

**REPUBLIQUE FRANCAISE
(Val d'Oise)**

Le Maire de la Commune de Montsoult,

- Vu la loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L. 2213-4 ;
- Vu le Code de la Route, R110-1 R110-2 et R417-1 à R417.8 ;
- Considérant que des travaux se dérouleront du mercredi 14 septembre 2022 00h00 et du lundi 19 septembre 2022 à minuit.
- Considérant qu'exceptionnellement le stationnement des véhicules autres que ceux des services techniques ne peut être autorisé ;

ARRÊTE :

- **Article 1^{er} :** le parking de la Gare est interdit à tous véhicules autres que ceux concernant les services techniques et ce du mercredi 14 septembre 2022 00h00 et du vendredi 16 septembre 2022 à minuit.
- **Article 2 :** les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.
- **Article 3 :** Les véhicules stationnés seront considérés comme étant gênant en vertu de l'article 417-10 du code de la route ; tout véhicule en infraction sera enlevé et mis en fourrière.
- **Article 4 :** Le présent arrêté sera obligatoirement affiché aux endroits prévus à cet effet et affiché à l'entrée du parking.
- **Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
 - Brigade de Gendarmerie de Montsoult
 - Chef de Poste de la Police Municipale
 - Centre de Secours des Pompiers

Copie du présent arrêté sera affichée à la Porte de la Mairie.

Fait à Montsoult, le 13 septembre 2022

Le Maire,
Silvio BIELLO



Mairie de MONTSOULT 21 Rue de la Mairie - 95560 MONTSOULT
Tél. : 01 34 08 31 30 Fax : 01 34 08 31 25